

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
À L'ECONOMIE ET DU RESEAU
DIRECTION DES PARTICULIERS
Service des Fichiers d'Incidents de Paiement Relatifs
aux Particuliers**

Pôle Pilotage et Assistance
Téléphone : +33 5 49 55 83 60
SFIPRP-PILOTAGE-ASSISTANCE@banque-france.fr

JUILLET 2019

**FICP – NOTARISATION DES CONSULTATIONS
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX FORMATS D'ÉCHANGES**

L'objet du présent document est d'apporter des compléments d'informations sur les modalités de mise en œuvre des nouveaux formats d'échanges de la consultation du FICP.

- Documentation technique disponible sur :

« Normes techniques à l'usage des déclarants et abonnés » sur le site internet <https://particuliers.banque-france.fr/> -
Actualité - [Évolutions Novembre 2019](#).



Cette signalétique précède l'ajout ou la modification d'une nouvelle information.

- La mise en œuvre est fixée au :

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019

PORTAIL BANCAIRE INTERNET - POBI

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU FICP SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 DE 06H00 À 14H00

FICHIERS DE CONSULTATION TELETRANSMIS AU FICP

**Les fichiers de consultation reçus à la Banque de France le samedi 16 novembre 2019 de 0H00 à 06H00 seront
traités selon l'ancien cahier des charges**

**Les fichiers de consultation reçus à la Banque de France le samedi 16 novembre 2019 à partir de 06H00 seront
traités selon le nouveau cahier des charges**

- **L'ouverture en homologation est prévue le :**

MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

L'environnement de test dit d'homologation du Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) permet la réalisation des tests :

- D'échanges de fichiers FICP par télétransmission (§2),
- Des différentes fonctionnalités du FICP offertes sur le Portail Bancaire Internet - POBI (§ 3).

Une base de données d'une soixantaine d'identifiants (jeu d'essai) est mise à disposition afin de permettre la réalisation de tests de consultation et de mise à jour.

Le contenu de la base de tests est remis à l'état initial chaque vendredi soir.

Cette base étant accessible à divers intervenants simultanément, certains identifiants peuvent être modifiés ou supprimés durant la semaine.

La documentation relative à l'environnement d'homologation est disponible sur le site internet <https://particuliers.banque-france.fr/> - FICHIERS D'INCIDENTS à la rubrique « Les normes techniques à l'usage des déclarants et abonnés – FICP HOMOLOGATION ».



Remarque :

- **L'environnement d'homologation POBI est réservé à la Banque de France du 2 au 9 septembre 2019 inclus.**
- **L'environnement d'homologation télétransmission est réservé à la Banque de France du 5 au 9 septembre inclus.**

TEST DE TELETRANSMISSION :

► Les établissements sont invités à :

- S'assurer préalablement, avant le 10 septembre, qu'ils disposent d'un accès à l'environnement d'homologation pour échanger les fichiers tests avec la Banque de France opérationnel : Réalisation en amont d'un test de télétransmission pour valider la connexion et les clés OPENPGP.
- Informer de la date souhaitée pour réaliser les tests avec la Banque de France.



► Réalisation des tests avec la Banque de France : La réalisation d'un test de télétransmission nécessite une intervention de la part du Pôle Pilotage et Assistance FICP (SFIPRP-PILOTAGE-ASSISTANCE@banque-france.fr)

- L'établissement informe par mail, 24 H avant, le Pôle Pilotage et Assistance FICP, de la date de transmission d'un fichier de test.
La Banque de France reprend contact avec l'établissement seulement si les conditions d'organisation ne permettent pas la réalisation de ces tests avec ce dernier, ce cas de figure sera exceptionnel.
- L'établissement transmet un fichier de test et confirme par mail l'envoi du fichier.
- La Banque de France lance le traitement du fichier de consultation et informe par mail l'établissement que le fichier a été traité.

- **Mise en production anticipée des nouveaux formats par les établissements**


POBI : Consultation FICP en mode XML

Il n'est pas possible d'anticiper la mise en production : Risque de blocage des échanges.

TELETRANSMISSION : Fichiers de consultation FICP

Il est possible pour les établissements d'anticiper la mise en production et de transmettre les fichiers de demandes de consultation selon le nouveau cahier des charges.

Prérequis : avoir finalisé ses tests avec la Banque de France (BDF)

Étape 1 de tests => en situation : Établissement en nouvelle configuration et BDF configuration actuelle si l'établissement est en mesure de réaliser ces tests avant  le 5 septembre 2019.

Étape 2 de tests => en situation : Établissement et BDF en nouvelle configuration obligatoire à partir du 10 septembre 2019 que l'établissement ait réalisé ou non les tests de l'étape 1

Impacts sur les échanges : Il n'y a pas de blocage de la chaîne de traitement actuelle.

- Fichier demande : La Banque de France ne prendra pas en compte les nouveaux champs de l'enregistrement « demande de consultation » positions 71 et 72.

N° de champ	RUBRIQUE	VALEURS POSSIBLES	Format	Longueur	Position
13	Motif de consultation	O : consultation obligatoire portant sur l'Octroi d'un crédit immobilier ou consommation R : consultation obligatoire portant sur le Renouvellement d'un crédit consommation N : consultation Non obligatoire	AN	1	71
14	Type de crédit	I : pour Immobilier C : pour Consommation	AN	1	72

- Fichier réponse : Aucun élément du nouveau cahier des charges « Notarisation » restitué sur les zones positionnées de 81 à 114 de l'enregistrement « résultat/réponse ». Zone Filler (position 81 à 400).

- **Contact :**

Banque de France
SFIPRP – Pôle Pilotage et Assistance
CS90000 - 86067 POITIERS CEDEX 9

SFIPRP-PILOTAGE-ASSISTANCE@banque-france.fr

+33 5 49 55 83 60